



REGLES LOCALES SPECIFIQUES

« Old Course » du Golf de Brest- Iroise

Les compétitions organisées par l'AS sur le Golf de Brest-Iroise se jouent selon les Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales (voir Tableau Officiel) complétées par les Règles Locales Spécifiques suivantes.

DISPOSITIFS ARTIFICIELS (Règle 14)

Un joueur peut obtenir des informations sur les distances en utilisant un instrument qui mesure uniquement les distances.

HORS-LIMITES (Règle 27) définis par des clôtures ou des piquets blancs

Les zones caractéristiques suivantes sont situées Hors-limites :

- Le talus et la zone boisée à gauche du trou N°1
- La route goudronnée située à gauche du green du trou N° 9
- Le talus et la zone boisée à gauche du trou N°16 jusqu'au virage dog-leg.
- Le practice situé sur la droite des trous N°17 et N°18.
- La zone « Hôtel et Putting-green » située à gauche et en arrière du green 18.

OBSTACLES D'EAU (Règle 26)

• Tous les Fossés balisés ou non du Terrain, mais dégagés et visibles depuis le fairway sont définis comme « Obstacles d'Eau Latéraux » avec une lisière représentée par la ligne de rupture de pente du terrain adjacent. (Ceci exclut donc les fossés enfouis dans le rough extrême).

OBSTRUCTIONS (Règle 24)

1- Obstructions amovibles : Les Pierres dans les Bunkers

2- Obstructions Inamovibles :

- Tous les chemins du terrain constitués de matériaux rapportés (graviers, sable, etc.),
- Les marques de parcours, bancs et supports de bancs,
- Partie Intégrante du Terrain : Tous les éléments autres que ceux cités précédemment et non balisés, font « partie intégrante du terrain ».
- Règle concernant une balle qui heurte une ligne électrique aérienne située sur le Terrain:
Si une balle heurte une telle ligne, le coup doit être annulé et rejoué sans pénalité (R.20-5).
Si la balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.

TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES (Règle 25)

- Les Pierres incrustées et les Rochers affleurant sur toutes zones tondues ras du Parcours.
- Les Traces manifestes d'engins sur le Parcours
- Les Zones dégradées (en creux) sur les greens.
- Les zones dégradées par les tempêtes et coupes (ensembles arbres et souches)
- Les « cuvettes » sur le Fairway et les zones de terrain dégradé sur la droite du trou N°16 (possibilité de placer la balle à une longueur de club)
- La Règle 25-2 (balle enfoncée dans son propre impact) est étendue à tout le "Parcours" (donc les Fairways et Roughs).
- Le Dégagement gratuit d'une interférence avec un trou, rejet ou piste d'un animal fouisseur, d'un reptile ou d'un oiseau n'est pas accordé si cette interférence ne concerne que le stance du joueur.

PENALITES pour Infraction à ces Règles Locales :

Stroke Play: 2 coups - Match Play: Perte du trou